



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 22 novembre 2007

CAP du 22 novembre 2007

CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES CHEFS DE SERVICE COMPTABLE CENTRALISATEUR Année 2008

COMPTE RENDU

Les projets de CH/SIEC ont été confirmés à l'issue de cette CAP.

En réponse aux questions posées dans les déclarations liminaires, l'administration centrale a précisé les éléments suivants :

➤ sur le thème de la fusion et de ses conséquences pour les cadres de la DGI :
Le Chef de Service a indiqué qu'il n'y aurait pas de blocage à court terme des promotions (sélection des directeurs divisionnaires et départementaux).
Elle a précisé que « la vie » continue normalement tant que le cadre juridique n'est pas modifié.
A moyen terme, il convient de conduire une réflexion dont le terme est fixé à la fin du premier semestre 2008.

➤ sur le futur responsable départemental :
Le ministre s'est exprimé en faveur d'un équilibre pour l'accès au poste de n°1.
Courant 2008, quelques préfigurations auront lieu lors du départ du TPG ou du DSF, ce qui ne signifie pas que ce sera le cadre restant qui prendra la responsabilité unique.
Le Chef de Service a indiqué qu'il y avait beaucoup de pistes mais qu'on en était seulement au stade de l'expertise et que des groupes de travail auront lieu avec les organisations syndicales.
Par exemple, le futur statut du n°1 reste à construire (comptable ou non).

➤ sur le prochain mouvement de directeurs :
Il sera retardé notamment en raison de l'étude des préfigurations mais cela ne devrait pas conduire à un blocage des postes sur le plan budgétaire.
Les résultats de la sélection au grade de directeur départemental devraient être connus le 30 novembre.

➤ sur la place du responsable du SIEC :
Actuellement, la DG reconnaît qu'elle parle plus de la place du n°1 que de celle du responsable de SIE C.
Le SNUI a rappelé les termes de sa déclaration liminaire sur ce sujet.
La seule information tangible est que les pôles de recouvrement ne seront plus sous l'autorité des chefs de SIEC car ils seront des postes comptables à part entière avec un comptable à leur tête.

➤ sur les chefs de contrôle :
Le SNUI a dénoncé le retard pris dans le règlement de ce dossier.
La DG a rappelé que pour préserver la connaissance technique, ces postes devaient des postes à profil

En matière de rémunération, la réflexion porte sur la mise en place d'un dispositif indemnitaire nouveau suite à la suppression des frais de correspondance.

➤ sur les emplois :

La Chef de Service a renvoyé au CTPC emplois pour la question du nombre et du fléchage de ceux-ci.

➤ sur le reclassement des CH :

Aucune précision n'a été fournie.

➤ sur les conséquences de la réforme de la carte judiciaire :

Il ne devrait pas y avoir d'incidence.

➤ sur le passage de directeurs divisionnaires sur des CH3 :

Pas d'accès direct, nécessité de passer par un poste de CH4 ou de SIEC.

Le critère de nomination est le mérite du cadre en tant que responsable de SIEC ou conservateur.

➤ sur les prochaines vacances (de la 2^{ème} période) :

Il n'y en a pas a priori sur les CH1, 9 sur les CH2 et 17 sur les CH3.

Le SNUI a voté pour le mouvement de CH mais s'est abstenu sur celui des CSCC compte tenu de la proportion prise par le critère du choix au détriment de l'ancienneté lors des nominations.

➤ les mouvements :

➤

CH1 : 8 nominations (2 DI, 5 CSFF, 1 AC(CSC1)) et une mutation.

CH2 : 7 nominations (1 CSFF, 3 CSFN, 1 CSC1, 2 AC) et 5 promotions.

CH3 : 14 nominations (1AC, 1adm INSEE, 3 CSC1, 4 DIR DEP, 5 CSC2), 3 promotions et 3 mutations.

CH4 : 44 nominations (17 CSC2,3,4 ex-dir div, 24 dir div, 3 IDEP1/3 ex-dir div), 9 promotions de CH5 ex-dir div et 9 mutations.

CH5 : 53 promotions ou nominations dont 22 accès directs (7 dir div, 13 IP1, 2 IDEP1/3 ex-IP) et 10 mutations.

CH6 : 39 nominations (16 IP1/3, 19 IDEP1/3 ex-IP, 1 IDEP1/3 non ex-IP, 1 IDEP 1/2 et 2 IDEP2) et 2 mutations.

CSC1-1^{er} groupe 1^{er} sous-groupe : 1 CSFN

CSC1-2^{ème} groupe- 2^{ème} sous-groupe :1 CSFN, 2 DIR DEP

CSC2-1^{er} sous groupe : 2 DIR DEP

CSC2-2^{ème} sous-groupe :

19 nominations de DIR DIV dont 6 chefs de service comptable et 5 mutations.